



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

Maison Centrale de Saint-Martin de Ré

Le 10 avril 2020

UN "DEMI TROU" RESTE UN "TROU"...

C'est la question que l'on peut se poser au vu de la politique à caractère particulier actuellement menée sur les personnels du Quartier de la Citadelle de la Maison Centrale de Saint-Martin de Ré. Une stratégie vieille comme le monde qui a fait ses preuves. On ne peut pas tout diviser et un "demi trou" reste un trou !

Revenons, comme promis sur le dernier tract SPS, sur la dernière "CDD" qui a vu passer notre détenu référent ("le chat") et un autre co-détenu. Verdict : une tape sur les mains pour le plus virulent avec 20 jours de "QD" dont **13 jours avec sursis** soit 7 jours de quartier pour violences et dégradations. Pour le second, 8 jours de "QD" avec transfert sur le Quartier Caserne pour macération et tapage !

Madame la directrice de la Citadelle, une fois de plus, de qui se moque-t-on ?

Etes-vous forte avec les faibles et faible avec les forts ?

A quand une décision courageuse avec une vraie sanction dissuasive sur ce détenu qui collectionne les C.R.I. comme d'autres accumulent les circonstances très atténuantes ?

Comment allez-vous gérer le retour de ce perturbateur au sein de la détention ?

Pour rappel ce détenu fait une fixette sur un collègue qui a fini courageusement par déposer plainte à son encontre suite à des menaces et violences verbales... Ce dit détenu "modèle" à qui vous trouvez toujours des excuses en transformant une grosse partie de la sanction en jours de sursis...

Au bout du compte, inutile de demander son "baluchonnage" car n'ayant déjà pas le courage d'aller au bout des sanctions disciplinaires ! Alors, faire une demande de transfert, n'en parlons pas !

Le SPS n'a plus l'âge de croire au papa Noël. Mais rassurez vous, le SPS, par l'intermédiaire de ses adhérents et sympathisants, ainsi que de son régional et de son national, garde un œil attentif sur l'avenir de cette gestion pro-détenu tout en apportant son soutien total à notre collègue...

Second point : Les "heures négatives" qui s'accumulent pour les agents "non préservés" pour le "COVID 19" !

A croire que cette catégorie doit être immunisée et corvéable pour que l'OMAP puisse justifier son excellent travail de coupe sombre pour ce mode "dégradé" qui n'a jamais aussi bien porté son nom.

Question : Les surveillants d'étage pourront-ils prétendre eux aussi aux fameuses "autorisations d'absences spéciales" que distribuent la direction pour préserver une partie des personnels ?

Troisième et dernière partie que nous traiterons suite au dernier tract SPS concernant l'affirmation d'une note qui serait, ou qui aurait, enfin on ne sait plus trop, émanée de l'Administration Centrale ou DAP selon une source dite "autorisée"... Ecrit selon lequel, il y aurait interdiction à certains personnels de quitter leur poste aux ateliers pour faire les mouvements, qui en temps normal incombent aux agents "porte atelier"... soi-disant au profit de la sécurité ou plutôt par manque de volonté ou gain de personnel... blablabla

Le SPS va être très clair dans la mesure où il veut être compris de tous et par le plus grand nombre :

Il n'a jamais été dans l'idée de pointer du doigt ou de stigmatiser le moindre personnel de surveillance mais de dire qu'à "moins 4 agents", les questions budgétaires doivent être secondaire. Car dans ce cas là dites aux agents de faire du télétravail. Vous économiserez des personnels, de l'argent et cela nous dispensera de faire des tracts pour expliquer le B-A BA d'un métier dont vous avez du mal à saisir les enjeux...

Enfin, éviter de prendre les agents pour des imbéciles en inventant des notes ou directives qui n'ont probablement jamais existé. Ça enlève de la crédibilité à celles et ceux qui sont sensés montrer l'exemple. Même à la DAP, ils ne retrouvent trace de ce genre de note.

OUI, le SPS affirme haut et fort que faire un début de service à "-4" est un facteur aggravant en cas de problème tout comme la gestion au quotidien qui semble légèrement irréfléchie et/ou inconséquente...

Le bureau local SPS